



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 73542

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur le développement de l'usage du français dans les pays de l'océan Indien et en Afrique du Sud. En effet, dans cet espace en plein développement économique et au niveau social croissant, l'usage de l'anglais est assez dominant, ce qui n'est pas sans conséquence pour la prédominance politique des Américains et des Britanniques. Des lors, cette partie du monde est un enjeu d'influence linguistique et culturelle particulièrement important pour l'avenir, d'autant plus que le créole utilisé remémore la période passée d'influence française forte, aux XVIII^e et XIX^e siècles. La France se devait donc de mener une action soutenue de propagation de l'usage de la langue dans cet espace de l'océan Indien. Il lui demande donc quelles actions elle compte mener en ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire porte, à juste titre, un intérêt particulier au développement du français dans les pays de l'océan Indien et dans les zones méridionales de l'Afrique, où le Gouvernement engage des moyens importants au service de la langue. Dans les pays non francophones du pourtour de l'océan Indien, le français est la première langue étrangère étudiée après l'anglais et les langues de communication locales. Il y est perçu comme un facteur d'intégration régionale et d'ouverture sur le reste du continent, comme le montre le fait que trois des pays appartenant à la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) ont déjà rejoint l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et que le Mozambique et la République sud-africaine se sont montrés intéressés. L'enseignement du français restant optionnel dans le secondaire, ce qui peut limiter son essor, nos ambassades dans ces régions collaborent avec les autorités éducatives locales pour la formation initiale ou continue des enseignants et l'acquisition du français par les fonctionnaires et les acteurs économiques de ces pays. Dans les pays francophones, notre action s'articule avec les programmes des opérateurs de la francophonie multilatérale - l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF), l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et TV5, dont la France est le principal contributeur, et les interventions de l'Assemblée parlementaire de la francophonie. Dans le sud de l'Afrique, la situation est la suivante : en Afrique du Sud, la demande institutionnelle de français, vecteur d'intégration continentale, est en forte augmentation, de nombreux ministères nationaux ayant reçu l'instruction de former leurs agents à notre langue. La France y assure la formation continue des professeurs de français par l'octroi de bourses d'études en privilégiant les candidats issus des populations historiquement défavorisées, ainsi que la formation linguistique des fonctionnaires sud-africains (diplomatie, défense, intérieur, tourisme) en s'appuyant sur les alliances françaises. Le programme s'est élevé en 2005 à 595 491 euros. Au Mozambique, situé dans un environnement régional anglophone, le français est une langue étrangère minoritaire parlée essentiellement par les élites lusophones, mais encouragée par les autorités. Le projet d'appui à la formation des enseignants de français, lancé en 2002 sur le fonds de solidarité prioritaire (FSP) initiale et continue à distance, a représenté en 2005 un effort de 872 305 euros, outre le projet FSP de 1 850 000 euros sur quatre ans. En Tanzanie, où dominant le kiswahili et l'anglais, le français est la première langue étrangère enseignée. La France soutient la refonte des programmes et des formations grâce aux centres de ressources pédagogiques

créés dans les universités de Zanzibar et de Dodoma, ainsi qu'au sein de l'Alliance française de Dar Es-Salaam, à hauteur de 211 510 euros en 2005. Au Kenya, le français, en tant que première langue étrangère enseignée à l'école, progresse rapidement à côté de l'anglais et du kiswahili, bien qu'aucune langue étrangère ne soit obligatoire dans le secondaire. L'ambassade sensibilise le grand public et appuie le système d'enseignement kenyan et la formation des enseignants. En 2005, l'effort s'élève à 147 095 euros. Dans les pays francophones de l'océan Indien, la promotion du français, priorité transversale, conjugue un dispositif de coopération bilatéral, multilatéral et communautaire. Madagascar a renoué, en 1990, avec la francophonie et institué le français langue d'enseignement dès l'école primaire à côté de la langue malgache. La France y engage des moyens considérables : un FSP « Appui au bilinguisme à Madagascar » de 1 400 000 euros sur 4 ans, 5 établissements à gestion directe, 1 lycée et 4 écoles primaires à Tananarive (2 778 élèves), 11 établissements conventionnés (3 778 élèves), 10 établissements homologués, une délégation générale de l'Alliance française animant trente alliances. Aux Comores, qui ont pour langues officielles le shikomori, le français et l'arabe, la France finance les trois alliances franco-comoriennes de Moroni, Ajouan et Mohéli, à titre d'opérateur principal de nos actions et centre d'examen DELF et DALF, et une école française conventionnée, ainsi que la remise à niveau des enseignants comoriens du primaire et du secondaire (3 200 enseignants), prévue sur les crédits du 9e Fonds européen de développement (FED), dont 16 MEUR pour l'enseignement (éducation de base, secondaire général et technique, enseignement supérieur). Les Seychelles et Maurice, où le français coexiste avec l'anglais et le créole, sont sorties de la zone de solidarité prioritaire (ZSP) en 2002 et ont bénéficié dès lors de notre coopération régionale réorientée sur l'île de la Réunion. Aux Seychelles, 266 000 euros sont dédiés à la formation continue des enseignants et des conseillers pédagogiques, ainsi qu'aux certifications du diplôme élémentaire de langue française (DELF) et du diplôme approfondi de langue française (DALF), en partenariat avec l'Alliance française, fréquentée par le grand public et le secteur privé, et l'école française de Victoria, sans compter les chantiers de l'Agence intergouvernementale de la francophonie « Paix, démocratie et justice », « éducation, formation et insertion socioprofessionnelle » et « cultures et médias ». A Maurice, l'Alliance française dispose de 8 antennes et les établissements à programme français scolarisent 4 000 élèves, soit trois établissements conventionnés, un établissement homologué et une école maternelle et primaire. Au total, les actions combinées de nos programmes bilatéraux avec les moyens multilatéraux permettent une offre soutenue du français dans le sud de l'Afrique et dans l'espace de l'océan Indien. Cette démarche volontariste en faveur du français tient compte du développement des langues nationales, de l'anglais et de l'arabe. Selon le rapport 2004-2005 du Haut Conseil de la francophonie sur la présence du français dans le monde, le nombre de francophones a augmenté dans l'océan Indien. L'enseignement du français progresse sur le continent africain et au Moyen-Orient alors qu'il tend à stagner ailleurs. Sur un total mondial de 89,63 millions de personnes qui apprennent la langue française ou suivent leurs enseignements en français (81 669 900 en 1998), plus de 33,6 millions résident en Afrique subsaharienne et dans l'océan Indien.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73542

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8450

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10824